

Annexe n° 1 : Liste des professionnels prioritaires pour la garde d'enfants

Services de l'Etat (central et déconcentré) - Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie - Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie
Professionnels de santé libéraux - Médecins - Sages-femmes - Infirmières - Ambulanciers - Pharmaciens - Biologistes
Tous les Personnels des établissements de santé
Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants : - EHPAD et EHPA (personnes âgées) - Etablissements pour personnes handicapées - Services d'aide à domicile - Services infirmiers d'aide à domicile - Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé - Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus - Etablissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts